



23 février 2005

C 9/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 9 mars 2005)

Réfection de l'Eglise de Chamblandes

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du compte d'attente, engagé pour la réfection de l'Eglise de Chamblandes.

La situation définitive est la suivante :

- | | | |
|---|-----|------------|
| • Total des dépenses | Fr. | 750'602.30 |
| • Participation, indemnité de l'assurance pour le bâtiment et le mobilier, de l'ECA | Fr. | 729'709.-- |
| • Subvention pour la protection contre la foudre de l'ECA | Fr. | 1'338.-- |
| • Don pour l'orgue, de M. Jacques Stalder | Fr. | 15'000.-- |

Tenant compte de la participation et de la subvention de l'ECA, du don pour l'orgue, le coût net des travaux à charge de notre collectivité s'élève à Fr. 6'655.30.

LA MUNICIPALITE